

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1139

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

842 807 356 RCS Strasbourg.

2A2E.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 213d, Rue du Soleil, 67230 Kogenheim.

Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF Société apporteuse : 2A2E, société par actions simplifiée au capital de 1.000 € dont le siège social est situé 213D, rue du Soleil – 67230 Kogenheim, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 842 807 356. Société bénéficiaire : 2A2E ROSHEIM, société par actions simplifiée au capital de 17.080 € dont le siège social est situé 98 rue du Général de Gaulle – 67560 Rosheim, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Saverne. La société 2A2E a établi le 29 décembre 2025, pour son compte ainsi qu'au nom et pour le compte de la société 2A2E ROSHEIM, en cours de constitution, un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions et aux règles fiscales de droit commun. Aux termes de ce projet, la société 2A2E ferait apport à la société 2A2E ROSHEIM de l'ensemble des programmes immobiliers situés dans la commune de Rosheim (67560), à savoir l'ensemble des droits de nature mobilière ou immobilière qu'elle détient concernant les biens sis à Rosheim (67560) ainsi certains passifs afférents constituant une branche d'activité. La présente opération d'apport partiel d'actif étant suivie d'une perte de contrôle de la société bénéficiaire, les éléments d'actif et de passif sont apportés et valorisés, selon la réglementation comptable, pour leur valeur réelle au 28 février 2026. L'évaluation faite sur la base desdites valeurs réelles aboutit à une valeur des éléments d'actif apportés égale à 210.000 € et des éléments de passif pris en charge égale à 192.920 €, soit un actif net apporté égal à 17.080 €. En contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués par la société 2A2E, il lui sera attribué 17.080 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées, à créer par la société 2A2E ROSHEIM à titre de constitution de son capital social. Les créanciers des sociétés concernées par l'opération et dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais légaux (art. L. 236-26 du Code de commerce) au greffe du Tribunal Judiciaire de Strasbourg. Conformément aux dispositions légales, le projet d'apport partiel d'actif a été déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Strasbourg au nom de la société 2A2E le 31 décembre 2025. Pour avis..